



RACHED JAÏDANE

Rached Jaïdane enseigne les maths en faculté à Paris, quand en 1993 il se rend en Tunisie pour assister au mariage de sa sœur. Une nuit, lors de ce séjour, une quinzaine d'agents de la Sûreté de l'État l'embarquent et le conduisent au ministère de l'Intérieur où il est torturé avec brutalité sans arrêt, 17 heures durant. Il finit par signer des aveux qu'il ne lit pas. Condamné sur la base de ces aveux, Rached est incarcéré jusqu'en 2006. Cinq ans plus tard, après la révolution, il décide de porter plainte pour torture.

La fréquentation en France d'opposants notoires à Ben Ali, dont certains islamistes, a vraisemblablement fait de Rached Jaïdane la victime d'une affaire montée de toutes pièces par la police politique tunisienne. Rached souffre aujourd'hui de graves séquelles physiques et psychologiques découlant des tortures subies et de sa longue incarcération. Il a un taux d'incapacité reconnu de plus de 20%. Accentué par la tension et la pression quotidienne, son état physique peut se dégrader rapidement.

Rached été soutenu pendant toute son incarcération par Kais, son frère jumeau. Kais était instituteur. Renvoyé de son travail en raison de l'emprisonnement de son frère, il n'a retrouvé un emploi que six ans plus tard. Rached a l'impression que son frère malade d'un cancer a tenu bon pour attendre sa libération avant de mourir six mois après. C'est pour lui, pour ses amis qui ont aussi connus les geôles du pouvoir et pour les martyrs de la révolution que Rached veut aller au bout de son combat pour la justice.

La plainte pour torture contre les agents du ministère de l'Intérieur et de l'administration pénitentiaire portée par Rached pour treize ans de sévices et de mauvais traitements n'avance pas comme on pourrait l'espérer dans un État de droit. L'enquête du juge d'instruction est défailante et ce dernier a fait en sorte de poursuivre les accusés simplement pour délit d'agression au lieu de les poursuivre pour crime, ce qui implique une peine infime par rapport aux faits dont ils sont accusés. Par ailleurs, le procès ne cesse d'être reporté.

Rached pense que ses tortionnaires seront relaxés par la justice. Mais bien qu'il ait été approché à plusieurs reprises par des personnes qui ont voulu l'inciter à abandonner sa plainte, il continue de lutter pour obtenir la reconnaissance de ce qu'il a subi et comprendre pourquoi on lui a infligé ce calvaire. Il veut que ses tortionnaires reconnaissent les faits. Il serait prêt à pardonner s'ils s'excusaient devant lui et devant le peuple tunisien.



ONG chrétienne de défense des droits de l'homme. www.acatfrance.fr



AHLEM CHEBBI ELAÏBA

Ahlem Chebbi Elaïba n'a plus de vie depuis 2009, depuis que son mari Taoufik a été torturé et est incarcéré, pour une affaire de trafic de véhicules.

Tous deux pensent que ces poursuites ont été initiées pour leur faire céder la ferme qu'ils ont acquise en 2007. Elle est convoitée par un homme qui, lorsque les ennuis judiciaires de Taoufik ont commencé, était proche de la famille de Ben Ali et bénéficiait d'une grande influence.

En 2003, après avoir vécu au Canada, Taoufik a acheté une ferme à Borj Touil (20 km de Tunis) puis la famille est venue s'y installer en 2007 avec leurs quatre enfants pour ouvrir un élevage de lapins.

En 2009, Taoufik a été mis en garde à vue et a vécu l'enfer. Pendant six jours de détention aux mains de la police judiciaire de Laouina, il a été frappé sur la plante des pieds avec un bâton, on lui a arraché un ongle. On l'a aussi

frappé sur la tête à de nombreuses reprises avec une batte de baseball, la tête dans un casque de moto, pour ne pas laisser de traces. Il a fini par signer des aveux sans les lire. Il est aujourd'hui encore incarcéré.

Chaque mercredi, accompagnée de ses deux fils cadets, Ahlem rend visite Taoufik à la prison de Monargua, à 50 km de Tunis. Elle lui apporte un panier chargé des plats qu'elle a préparé depuis la veille car il a perdu

beaucoup de poids depuis qu'il est enfermé, notamment à cause de plusieurs grèves de la faim. Ses conditions de détention se sont encore détériorées depuis un an. Les enfants ont parfois le droit de parler à leur père, sans vitre de séparation. Pour elle en revanche, c'est le parloir avec vitre obligatoire.

Mehdi, le plus jeune fils, est né au Canada. Aujourd'hui, il a 12 ans. Il est en 5^e année à l'école internationale

de Tunis. Pendant les 15 minutes hebdomadaires où il voit son père en prison, il lui parle surtout de l'école. Il aimerait repartir au Canada quand il aura eu son bac. Il n'aime pas la Tunisie en raison de ce qui est arrivé à son père.



ONG chrétienne de défense des droits de l'homme. www.acatfrance.fr